



Vol en magasin, paiement de la marchandise sans la récupérer.

Par **Jenny**, le **02/09/2010** à **16:10**

Bonjour,
Mon ami a sonner à la caisse d'un magasin (la foire fouille) car il a prit un petit porte-clef d'une valeur misérable de 1euro99.
La responsable lui a fait payer la marchandise mais n'a pas voulue qu'il récupère le porte-clef. Et tout ça en étant très désagréable et irrespectueuse. A-t-elle le droit de refuser la récupération de la marchandise pourtant payer avec ticket de caisse comme preuve à l'appui?

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **16:30**

C'est gonflé pour un voleur de se plaindre que la personne qui le prend la main dans le sac soit irrespectueuse et désagréable.
Le problème est :
- votre ami a une preuve de ne pas avoir emmené son achat ?
- s'il réclame avec toute l'histoire, est-il pret à ce que le magasin porte plainte pour vol ?

Par **jennifer**, le **06/09/2010** à **11:32**

Alors premièrement la responsable n'a pas été irrespectueuse avec le "voleur" en question mais avec moi même, car je n'étais pas au courant de cette action. J'estime que nous sommes tous des humains, et je précise quand même que cette responsable a eu des excuses de la part de mon ami, nous ne sommes pas des monstres pour 1euro99 je le répète.
Maintenant oui nous avons la preuve, des témoins, et un ticket de caisse qui prouve que nous avons bien payé la

marchandise mais elle n'a pas voulu nous la rendre! Et votre texte ne répond pas à ma question, a t'elle le droit de nous faire payé sans rémission de marchandise ?
Imaginer qu'un jour, un voleur en prend pour 200euros de marchandise, pensez-vous qu'on lui fera payé cette somme sans rémission de marchandise ? c'est absurde. Et pour votre information, le vol n'a pas été pris en flag grant délit, cet article à sonner à la caisse point.
Je pense que ce site n'est pas fait pour juger les gens comme vous venez de le faire avec moi même, mais simplement pour répondre à des questions et conseillez.